

OBJET : Epreuve externe certificative de dissertation en 6^e G

Réseaux : Fédération Wallonie-Bruxelles

Niveaux et services : Enseignement secondaire ordinaire

Période : Juin 2012

Aux Chefs des établissements d'enseignement
secondaire ordinaire organisé par la Fédération Wallonie-
Bruxelles

POUR INFORMATION

- Au Service général de l'Inspection
- Aux Directions des Centres PMS
- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant
- Aux associations de parents

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles		
<u>Destinataire</u>	Cfr ci-dessus		
<u>Contact</u>	Mr Michel ODROVIC – michel.odrovic@cfwb.be Mme Françoise GOSSELIN – francoise.gosselin@restode.cfwb.be		
<u>Document à renvoyer</u>	Néant		
<u>Date limite d'envoi</u>	Néant		
<u>Concerne</u>	Epreuve externe certificative de dissertation		

Renvoi (s) :

Nombre de pages : 3

- annexe : 2

Mots clés : Dissertation

**OBJET : Epreuve externe certificative de dissertation en 6^e G.
Phase expérimentale.**

Madame la Préfète, Madame la Directrice,
Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur,

Fin septembre 2011, un projet d'épreuve externe certificative de dissertation pour les élèves de 6^e générale de l'enseignement secondaire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, a été proposé aux chefs d'établissements via les Présidents de districts socio-pédagogiques.

De nombreux établissements y ont répondu favorablement et souhaité participer à titre volontaire à cette phase expérimentale dont la présente circulaire précise les modalités. L'engouement suscité par cette initiative souligne la nécessité du recentrage de la certification sur la lecture et l'écriture, particulièrement sur le plan argumentatif au 3^{ème} degré.

Construction de l'épreuve

La construction de l'épreuve (évaluation comprise) est placée sous la responsabilité d'un groupe de travail, constitué de six professeurs (de districts différents), de la conseillère pédagogique de Français DS, Madame Françoise GOSSELIN, et d'un chargé de mission du Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Monsieur Fabrizio PRIMERANO.

L'organisation de cette épreuve se conforme à la circulaire n° 000429 du 4 décembre 2002 jointe en annexe.

Date de l'épreuve

L'épreuve précitée sera organisée en même temps, pour des raisons de confidentialité et d'équité, dans toutes les écoles volontaires dont la liste est annexée à la présente circulaire le **lundi 4 juin 2012**, c'est-à-dire pendant la semaine de révision et ce, **par dérogation à la circulaire n°497 du 7 avril 2003**, « Evaluation des études et organisation du conseil de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice organisé par la Communauté française », qui prévoit que :

« La semaine de révision vise à placer les élèves dans des conditions de travail favorisant la réussite par le plus grand nombre ; elle ne peut être consacrée à terminer le programme ni à faire passer déjà (une partie de) l'examen. »

Seconde session

Pour des raisons tant pratiques que pédagogiques, aucune épreuve externe n'est prévue en septembre.

Modalités de passation

La durée de l'épreuve est fixée à 4 heures maximum.

Les élèves disposeront d'un dictionnaire de la langue française et, le cas échéant, d'un dictionnaire de traduction pour les élèves non francophones. Des outils grammaticaux peuvent également être laissés à leur disposition.

Evaluation et pondération

Une grille d'évaluation, assortie d'un commentaire, sera insérée dans le dossier. Elle sera communiquée, préalablement, à tous les enseignants via le Chef d'établissement avant la fin du mois d'avril. Les normes linguistiques seront bien entendu prises en compte.

La dissertation externe représentera entre 25 et 33 % de l'évaluation de français de juin et sera corrigée par le professeur titulaire. Si l'équipe pédagogique le souhaite, des corrections collectives permettront échanges de copies et/ou vérifications.

Forme de la dissertation

Il s'agira d'une épreuve de dissertation « dialectique » qui amènera les élèves à se positionner sur la base d'un portefeuille de textes qui leur sera fourni et à partir de consignes claires. Les élèves seront invités à illustrer leur argumentation en mobilisant des savoirs, expériences culturelles, lectures ... de leur(s) cours de français. Elle se conformera aux exigences de maîtrise des compétences telles que fixées par le référentiel des compétences terminales et par le programme de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Acheminement des dossiers

Les documents, sur papier, seront livrés dans les écoles la semaine du 21 mai. Les chefs d'établissements veilleront à garantir la parfaite confidentialité de l'épreuve jusqu'au jour de la passation.

Informations complémentaires

A la demande du chef d'établissement, une séance d'information de l'équipe pédagogique de français du DS sera assurée dans les écoles par la conseillère pédagogique.

Demande à adresser à :

michel.odrovic@cfwb.be ou francoise.gosselin@restode.cfwb.be

Je vous remercie de porter la présente circulaire à la connaissance des collègues concernés.

Marie-Dominique SIMONET,
Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale

Ecoles volontaires

Liste mise à jour le 26 octobre 2011

Ecoles soulignées : représentées par un professeur dans le groupe de travail

- ❖ **District de Namur**
 - ✓ AR Namur
 - ✓ AR Jambes
 - ✓ AR Andenne
- ❖ **District de Sambreville-Gembloux**
 - ✓ AR Gembloux
 - ✓ AR Jemeppe-sur-Sambre
- ❖ **District de Philippeville**
 - ✓ AR Philippeville
 - ✓ AR Florennes
- ❖ **District de Huy-Waremme**
 - ✓ AR Marchin
 - ✓ AR Huy
 - ✓ AR Hannut
- ❖ **District de Verviers**
 - ✓ AR Malmedy
 - ✓ AR Pepinster
 - ✓ AR Spa
 - ✓ AR Verviers Thil Lorrain
 - ✓ AR Verviers Verdi
 - ✓ AR Waimes
 - ✓ AR Welkenraedt
- ❖ **District de Tournai**
 - ✓ AR Tournai Bara
 - ✓ AR Tournai Campin
- ❖ **District du Brabant wallon**
 - ✓ AR Rixensart
 - ✓ AR Nivelles
 - ✓ AR Wavre
- ❖ **District de Mouscron**
 - ✓ AR Comines
- ❖ **District de Thuin**
 - ✓ AR Chimay
 - ✓ AR Beaumont

❖ **District de Charleroi**

- ✓ AR Charleroi Solvay
- ✓ AR Charleroi Vauban
- ✓ AR Chatelet Paulus
- ✓ AR Chatelet Magritte
- ✓ AR Fleurus
- ✓ AR Fontaine-L'Evêque
- ✓ AR Gilly
- ✓ AR Gosselies
- ✓ AR Jumet
- ✓ AR Marchienne
- ✓ AR Marcinelle
- ✓ AR Pont-à-Celles

❖ **District d'Ath**

- ✓ AR Ath
- ✓ AR Anvaing
- ✓ AR Lessines
- ✓ AR Péruwelz
- ✓ ITCF Renée Joffroy Irchonwelz

CIRCULAIRE n° 000429

du 04-12-02

Objet	: Recommandation aux professeurs de français des classes terminales
Réseaux	: Communauté française
Niveaux et services	: Secondaire (ordinaire)
Période	: 15 novembre 2002

- Aux Directions des écoles secondaires ordinaires de la Communauté française,
- Aux Membres du service d'Inspection

POUR INFORMATION

- A l'association de Parents de l'Enseignement officiel.

Autorités	:	Ministre	Signataire	:	Pierre Hazette
Gestionnaires	:	AGERS			
Personne(s) ressources)	:	Inspection générale de l'Enseignement secondaire			
Référence facultative	:				

Renvoi	:	
Nombre de pages	:	texte : 2
Téléphone pour duplicata	:	
Mots clés	:	

- Aux Directions des écoles secondaires ordinaires de la Communauté française;
- Aux Membres du service d'Inspection

POUR INFORMATION

- A l'association de Parents de l'Enseignement officiel.

**objet: Recommandations aux professeurs de français des classes
terminales des Humanités Izénérales et technologiques.**

Madame, Monsieur,

Le programme de français pour le 3^{ème} degré des Humanités générales et technologiques -Enseignement général et technique de transition - (réf : 60/2000/240) prescrit d'imposer aux élèves - et de certifier - huit travaux écrits de production par année (p. 44) et, en 6^{ème} année, un minimum de cinq dissertations (p. 47), à côté de textes informatifs (tels que le compte rendu, le résumé, la synthèse de plusieurs textes).

Afin de répondre aux interrogations d'un grand nombre de professeurs, il convient d'apporter les précisions suivantes à ce sujet.

Par « dissertation », terme générique, il faut entendre une grande variété de textes argumentés.

La dissertation, tâche-problème par excellence, désigne un exercice complexe qui nécessite la mobilisation d'un grand nombre de « savoirs », de « savoir-faire » et d'« attitudes » à activer conjointement.

L'énoncé du sujet peut être, comme le veut la tradition, une citation d'auteur, une maxime ou un aphorisme. Mais l'énoncé peut aussi se présenter sous la forme d'un texte plus long, qui constituera un « support à l'argumentation » ou une « aide à l'invention »; dans ce cas, il pourra s'agir en premier lieu de résumer ce texte avant de le commenter et de le discuter. Si l'énoncé du sujet est un texte oral, les élèves pourront prendre des notes avant d'écrire résumé et discussion. Si les élèves reçoivent un dossier de plusieurs textes, ils devront d'abord en élaborer une synthèse. Bref, la plupart des dissertations comportent une partie informative (résumé, synthèse) et une partie personnelle, persuasive.

Dans cette perspective, la dissertation peut désigner divers exercices et offrir bien des sujets.

À titre d'illustrations, et sans aucune ambition d'exhaustivité, citons :

- le compte rendu critique d'un débat (radiophonique, par exemple);
- la critique d'un exposé oral;

- la synthèse critique de plusieurs textes traitant d'un même sujet culturel;
- la discussion d'une citation d'auteur;
- le résumé et le commentaire critique d'un essai court;
- le résumé et le commentaire critique d'une pièce de théâtre;
- le résumé et la critique d'un roman...
- ...

On l'aura compris: dans un plan de formation à l'écriture - qui devrait idéalement s'étaler sur plusieurs années -, les professeurs veilleront à développer progressivement les diverses compétences qui peuvent précéder la rédaction d'une dissertation et intervenir à l'occasion de celle-ci. De cette façon, ils répondront aux exigences des référentiels et des programmes.

En 6e année, la dissertation, ainsi préparée, dissertation au sens large du terme, conservera sa pleine valeur. Elle apprendra à l'élève à discerner le thème et la thèse dans l'expression condensée d'un raisonnement; à pratiquer l'analyse d'une pensée, fût-elle exprimée de manière paradoxale, outrée ou caricaturale, et à lui donner toute sa profondeur; à développer et à défendre des arguments et des contre arguments... Ainsi conçue, la dissertation aura valeur d'organisatrice de la pensée.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente.

Bruxelles, le 4 novembre 2002

Le Ministre de l'Enseignement secondaire
et de l'Enseignement spécial,



Pierre HAZETTE